



Proces-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal séance du **2 Juin 2015**

Le mardi 2 juin 2015, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :

- Madame Régine THIÉBAULT (pouvoir à Madame Christelle PHILIPPE)

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Émilie HAUMONT.

L'ordre est le suivant :

- **Renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion**
- **Révision des loyers Gare et 4 rue des Tournelles**
- **Encaissement d'un chèque MMA suite à sinistre chemin de Vinetz**
- **Demande de subvention exceptionnelle : ERSM Badminton**
- **Dénomination rue du lotissement Épinettes III**

Renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion

Le Contrat Unique d'Insertion de Madame Stéphanie LAVIGNE arrivera à son terme le 2 septembre 2015.

Monsieur le Maire explique la nécessité d'entreprendre les démarches pour le renouvellement de ce contrat.

Il précise qu'il y a lieu de faire appel à Pôle Emploi afin de pouvoir procéder au renouvellement du CUI de Madame Stéphanie LAVIGNE.

Monsieur le Maire propose d'engager une procédure de recrutement dans l'hypothèse où Madame Stéphanie LAVIGNE ne souhaiterait plus renouveler son contrat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires au renouvellement du Contrat Unique d'Insertion de Madame Stéphanie LAVIGNE ou à procéder, le cas échéant, à une procédure de recrutement.

Révision des loyers Gare et 4 rue des Tournelles

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'appliquer une revalorisation aux loyers pour les logements communaux sis 4 rue des Tournelles et 36 Route de Louvois (Gare).

Il précise que la révision de ces loyers est basée sur l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre, ce qui représente une variation de 0,15 %.

Monsieur le Maire explique que la formule de calcul des loyers est la suivante :

$$\text{Loyer précédent} \times \frac{\text{Indice de référence des loyers du trimestre concerné}}{\text{Indice de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente}}$$

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la revalorisation des loyers ci-dessus. Cette augmentation entre en vigueur à compter du 1^{er} Juin 2015.

Encaissement d'un chèque MMA suite à sinistre chemin de Vinetz

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le sinistre causé par un accident de voiture chemin de Vinetz, survenu le 5 juillet 2014, ayant engendré des travaux de remplacement d'un candélabre.

Il présente au Conseil Municipal le courrier de l'assureur MMA Kestler Collectivités relatif au règlement d'une indemnité de sinistre, d'un montant de 1 976,40 €.

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'encaisser le chèque joint au courrier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque n° 1154928 d'un montant de 1 976,40 € établi par MMA IARD SA;

Demande de subvention exceptionnelle : ERSM Badminton

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu une demande du Président de la section Badminton de l'Éveil de Recy Saint Martin, afin de pouvoir équilibrer le budget nécessaire à l'organisation de la 10^{ème} Randonnée Gourmande que l'association organise.

La subvention demandée est de 400 €, correspondant au frais de location d'un véhicule frigorifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle à la section Badminton de l'Éveil de Recy Saint Martin d'un montant de 400 €.

Dénomination rue du lotissement Épinettes III

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de dénommer la rue du futur lotissement Épinettes III, situé le long de la voie Chanteraine et du chemin des Épinettes.

Il est proposé le nom de « **rue des Grévières** ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer la rue du lotissement Épinettes III, la rue des Grévières.

QUESTIONS DIVERSES

« STOP » rue des Moulins

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, pour des raisons de sécurité, deux panneaux « STOP » vont être installés : rue des Moulins à son intersection avec la rue de Châlons en Champagne et ruelle à Bouquin à son intersection avec la Grande Rue.

Participation citoyenne.

Monsieur le Maire rappelle la procédure actuelle relative à la participation citoyenne, visant à faire participer les acteurs locaux de la sécurité, ainsi que la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat.

Des référents ont été désignés et sont : Messieurs Olivier FLORES et Jean-Bernard BASSUT, pour les titulaires, et Jacky BOUCHER et Marc CALLEJAS, pour les suppléants.

Monsieur le Maire explique qu'une convention sera signée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

A Recy, le 2 juin 2015.

Le Maire,
Michel VALTER